

Commune de PORTE-DES-BONNEVAUX

République française
Département de l'Isère
Canton de BIEVRE
Arrondissement de VIENNE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2024 PROCES VERBAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 21

Présents : 18

Votants : 18 + 3

Date de convocation : 18/11/2024

Le **Mardi 26 Novembre 2024 à 19h30** le Conseil Municipal de la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Porte-des Bonnevaux, sous la présidence de M. Alain MEUNIER, Maire.

Présents :

BECK Maurice

BRUT Annie-Pierre

CRETINON Françoise

HERICHER Aude

MEUNIER Alain

PIOLLAT Isabelle

BERLIOZ Stéphane

COLLION Olivier

DIGAUD Paulette

LE DIVOUZET Magali

OGIER Christian

TOURNIER-FILLON J.Paul

BOUVIER Régis

COUTURIER Sébastien

FANCHON Jean-Louis

MALJOURNAL Vincent

PAROT Aline

Excusés :

CAREZ Virginie donne pouvoir à HERICHER Aude

PILLOIX Patrick donne pouvoir à DIGAUD Paulette (arrivé à 21h28)

PRIMAT Ludovic (arrivé à 19h50)

SCIET Sylvie donné pouvoir à FANCHON Jean-Louis (arrivée à 21h33)

Le quorum état atteint, la séance est déclarée ouverte à 19 h 38.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance choisi au sein du conseil municipal. Le Conseil Municipal désigne Mme Isabelle PIOLLAT pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Ordre du jour

- 1) *Approbation des PV de réunion du 19 Septembre 2024 et 17 Octobre 2024 ;*
- 2) *Désignation du secrétaire de séance ;*
- 3) *Point financier ;*
- 4) *Point travaux ;*
- 5) *Délibérations à prendre :*

FINANCES : Remboursement retenue de garantie prescrite sur marché public mairie de Semons.

RESSOURCES HUMAINES : - Augmentation de la participation employeur pour le maintien de salaire,
- Modification RIFSEEP.

ADMINISTRATION GENERALE : Modification du tarif d'inscription dans les médiathèques et les bibliothèques du réseau de lecture publique de Bièvre Isère.

INTERCOMMUNALITE : Rapport CLECT compétence ALSH

- 6) *Dématérialisation des bulletins de paie (coffre-fort numérique) ?*
- 7) *Décision prise par le Maire dans le cadre de ses délégations de fonction : Virement de crédits N°3*
- 8) *Bilan urbanisme*
- 9) *Présentation projet au sol de panneaux photovoltaïques à Nantoin*
- 10) *Point marché Porte-Des-Bonnevaux*
- 11) *Visite de la micro-crèche « Les petits moussaillons II »*
- 12) *Questions diverses :*
 - *Réunion salles de fêtes à programmer.*
 - *Acquisition logiciel Ebène (cimetièrre)*

Approbation des PV de réunion du 19 Septembre 2024 et 17 Octobre 2024

Ils sont approuvés à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

Mme Isabelle PIOLLAT est désignée secrétaire de séance.

Point financier

Monsieur Christian OGIER annonce les chiffres des comptes arrêtés à la date du jour :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 189 877.79 €	1 353 462,86 €
Investissement	608 812.85 €	582 901.05 €
Dépenses globales	1 798 690.64 €	
Recettes globales	1 936 363.91 €	

Point travaux

- Chemins : balayage terminé
- Cimetières de Semons et Nantoin : reprises de concession terminées,
- Surélévation des cavurnes à Nantoin à faire
- L'aménagement de sécurité sur la RD 518 à Semons est terminé, il a permis un ralentissement de la circulation, un contrôle de vitesse a été demandé.
- Les radars pédagogiques seront à changer de place.
- Enfouissement des réseaux secs en cours, la fin des travaux est prévue pour le 20/12.
- L'élagage est terminé, reste un fossé à faire sur Commelle.
- La piste forestière est terminée, la subvention est à demander.
- Eau pluviale chemin de la Bude : bouché, un regard a été installé.
- Fossé chemin Murinais suite à inondation
- A faire sur chaufferie salle des fêtes de Nantoin : un tuyau est à changer.

Délibération n° 44 - FINANCES – Remboursement retenue de garantie prescrite sur marché public mairie de Semons

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le procès-verbal de réception de travaux relatif au marché de restructuration de la mairie de Semons. Ce marché avait été signé en 2014.

Ce procès-verbal en date du 15 mai 2014, mentionnait une réception des travaux sans réserve à la date du 20 mars 2014.

Les retenues de garantie de 5% n'ont pas été remboursées à l'entreprise.

Aujourd'hui ces garanties sont prescrites et ne sont plus remboursables.

Afin de régulariser, le Service de Gestion Comptable de St Marcellin demande à la commune de délibérer, afin de pouvoir encaisser ces sommes, via un titre de recettes au compte 75888, pour un montant de 334,71 €.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- DECIDE l'encaissement des retenues de garantie prescrites sur le marché de restructuration de la mairie de Semons, via un titre au compte 75888.

Délibération 45 – RESSOURCES HUMAINES – Augmentation de la participation employeur pour le maintien de salaire

Le Maire de PORTE-DES-BONNEVAUX rappelle aux membres du Conseil Municipal que :

Par délibération N° 2019-54 du 9 Mai 2019, la collectivité, depuis le 1^{er} Juillet 2019, participe, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents. Elle verse une participation mensuelle de 7 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée, proratisé selon le temps de travail de l'agent.

A ce jour 13 agents sont adhérents.

Les assurances ont augmenté chaque année pour arriver à une hausse de + 67.5 % sur les 6 années écoulées, soit + 11.25 % de moyenne par année.

Une nouvelle hausse est également prévue pour 2025 comprise entre 5.5% et 9.5% (non connue à ce jour).

Concernant la participation de l'employeur pour la Prévoyance, elle était recommandée jusqu'à présent et devient obligatoire à compter du 01/01/2025, selon une étude du CDG38 sur les collectivités de l'Isère qui adhèrent à un contrat prévoyance labellisé, le montant de la participation s'élève en moyenne à 12 € par mois et par agent. Le conseil d'administration du CDG 38, sur avis du CST départemental, et pour compenser l'augmentation des cotisations liées au renforcement des garanties minimales, préconise aux employeurs de tendre vers une participation mensuelle de 26 € par mois et par agents. (cf accord national négocié du 11 juillet 2023).

Si choix de passer de 7 à 10 € de participation mensuelle par agent, proratisé, le montant de la part employeur serait de 97.7 €, soit + 29.38 € /mois, 352.26 €/an, dans l'état actuel des adhérents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

- **De fixer** à 10 € par agent et par mois, proratisé, la participation financière de la collectivité au risque « Prévoyance » à compter du 1^{ER} Janvier 2025.

RESSOURCES HUMAINES – Modification RIFSEEP

Le projet de délibération a été exposé par M. Jean-Louis FANCHON, pour principe et afin de saisir le comité technique de fin décembre pour une commission prévue en Janvier 2025 auprès du CDG 38.

La proposition d'augmenter l'IFSE de 10 € par mois et par agent a été actée à l'unanimité.

Délibération n° 46 – ADMINISTRATION GENERALE : Modification du tarif d'inscription dans les médiathèques et les bibliothèques du réseau de lecture publique de Bièvre Isère Communauté

A travers sa compétence lecture publique, Bièvre Isère Communauté proposent plus de 200 000 documents accessibles à tous les habitants du territoire grâce notamment au portail commun, à la carte unique, au système de réservation et à la navette du territoire.

Le Réseau de lecture publique compte 24 lieux de lecture comprenant une partie intercommunale et une partie constituée de bibliothèques communales et/ou associatives permettant un accès aux équipements et à la consultation gratuite.

Par ailleurs, à travers le Plan lecture du Département de l'Isère et la convention de coopération passée entre Bièvre Isère Communauté et les communes gestionnaires des bibliothèques, les signataires s'engagent à instaurer un tarif unique à l'échelle du réseau de lecture publique nécessitant une délibération concordante.

Les dernières modifications des tarifs datent de décembre 2022. Dans un souci de maîtrise des coûts de fonctionnement, et afin de faire face à l'augmentation des prix notamment, il est nécessaire de procéder à une évolution de la grille tarifaire :

	Proposition de tarifs
Jusqu'à 25 ans	Gratuit
Individuel (26 ans et plus)	12 €
Famille	12 €
Carte lecteur (en cas de perte)	2 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'ACCEPTER la nouvelle tarification proposée.
- d'APPLIQUER cette délibération tarifaire au 1^{er} mars 2024.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- ADOPTE les propositions ci-dessus.

Délibération n° 47 – INTERCOMMUNALITE – Rapport CLECT 2024 – Compétence ALSH

Vu, l'article 169 nonies C du Code Général des Impôts ;

Vu l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur/ Madame le Maire expose que :

La compétence Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) porte sur l'accueil extrascolaire des enfants.

Jusqu'en 2018, 6 communes du territoire avaient une charge retenue sur leur attribution de compensation.

Il a été approuvé de réviser l'attribution de compensation des 6 communes concernées et de répartir la charge actuellement retenue sur l'ensemble des communes du territoire dès lors qu'elles ne disposent pas d'une offre locale d'intérêt communal.

La charge à répartir s'élève à 112 274 €.

La nouvelle répartition est calculée en fonction du nombre de journées / enfants de chacune des communes. Elle est réactualisée chaque année sur la base des journées /enfants par commune de l'année précédente pour déterminer l'Attribution de Compensation (AC) de l'année suivante.

Autrement dit : sur la base des données N-1, l'attribution de compensation est actualisée en année N pour définir les AC de l'année N+1.

Les communes qui gèrent directement ou par l'intermédiaire d'une subvention des Accueils de Loisirs communaux ne sont pas incluses dans la répartition.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le rapport d'évaluation des charges transférées du 02 octobre 2024 relatif aux répartitions d'attribution de compensation 2025 pour l'accueil de loisirs sans hébergement extra-scolaire des enfants ; joint ainsi que les montants détaillés dans le tableau ci-joint, lesquels sont conformes audit rapport ;

COMMUNES	Activité 2023		
	Nbre	%	AC à appliquer en 2025
ARTAS	494	3,51	3 939
BEAUFORT	108	0,77	861
BEAUVOIR DE M.	345	2,45	2 751
BOSSIEU	105	0,75	837
BRESSIEUX	4	0,03	32
BREZINS	745	5,29	5 941
BRION	7	0,05	56
CHAMPIER	430	3,05	3 429
CHATENAY	83	0,59	662
CHATONNAY	918	6,52	7 321
CULIN	332	2,36	2 648
FARAMANS	612	4,35	4 880
GILLONNAY	424	3,01	3 381
LA COTE ST ANDRE			0
LA FORTERESSE	30	0,21	239

LA FRETTE	307	2,18	2 448
LE MOTTIER	336	2,39	2 679
LENTIOL	5	0,04	40
LIEUDIEU	404	2,87	3 222
LONGECHENAL	167	1,19	1 332
MARCILLOLES	130	0,92	1 037
MARCOLLIN		0,00	0
MARNANS		0,00	0
MEYRIEU LES ETANGS	494	3,51	3 939
MONTFALCON	76	0,54	606
ORNACIEUX-BALBINS	208	1,48	1 659
PAJAY			
PENOL	184	1,31	1 467
PLAN	87	0,62	694
PORTE DES BONNEVAUX			
ROYAS	151	1,07	1 204
ROYBON	258	1,83	2 057
SARDIEU	339	2,41	2 703
SAVAS MEPIN	295	2,10	2 352
SILLANS	837	5,95	6 675
ST AGNIN SUR B.	236	1,68	1 882
ST CLAIR SUR G.	16	0,11	128
ST ETIENNE DE ST G.	1349	9,58	10 758
ST GEOIRS	102	0,72	813
ST HILAIRE DE LA C.	535	3,80	4 266
ST JEAN DE B.	962	6,83	7 672
ST MICHEL DE ST GEOIRS	40	0,28	319
ST PAUL D'IZEAUX	0	0,00	0
ST PIERRE DE B.			
ST SIMEON DE B.			
STE ANNE SUR G.	238	1,69	1 898
THODURE	227	1,61	1 810
TRAMOLE	477	3,39	3 804
VILLENEUV DE M.	485	3,44	3 868
VIRIVILLE	497	3,53	3 963
TOTAUX	14 079,00	100	112 274

➤ D'autoriser le Maire à procéder à toutes les démarches ou dépenses nécessaires.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

Dématérialisation des bulletins de paie (coffre-fort numérique)

Monsieur Alain MEUNIER expose au conseil municipal le projet de dématérialisation des bulletins de paie dans le but de limiter le coût des dépenses liées au format papier. Pour cela, il convient d'acquérir un outils informatique appelé coffre-fort numérique accessible à chaque agent et élu.

Lors du prochain conseil de décembre, un devis sera présenté aux élus ainsi que les résultats de l'audit qui sera réalisé auprès des agents.

Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations de fonction

➤ Virement de crédits N° 3

Monsieur Alain MEUNIER, Maire, rend compte de sa décision prise dans le cadre de ses délégations.

Ce virement de crédit a été porté à la connaissance du comptable et il en est donné connaissance aux membres du Conseil Municipal :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2135 (21) - 913 : Instal. Génér. Agencements, aménag	-5 000,00		
2152 (21) - 928 : Installations de voirie	5 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

Bilan urbanisme

Monsieur Alain MEUNIER fait la présentation du plusieurs tableaux regroupant les données sur plusieurs années et faisant un récapitulatif des demandes d'urbanisme de la commune.

Un condensé sera réalisé pour le mois prochain ainsi qu'un suivi pour les années à venir.

Présentation projet au sol de panneaux photovoltaïques à Nantoin

Monsieur Alain MEUNIER a reçu un commercial de l'entreprise apexenergie qui a transmis un rapport sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur la commune historique de Nantoin.

Monsieur Régis BOUVIER se propose de contacter une autre entreprise afin de réaliser un comparatif.

Le sujet sera également abordé avec une personne de l'AGEDEN lors de sa présence au prochain conseil.

Les élus seront destinataires de ce rapport par mail dès la fin de cette semaine.

Point Marché PORTE-DES-BONNEVAUX

Monsieur Alain MEUNIER soumet au conseil l'élaboration d'un aménagement paysager dans la zone et les abords de la salle des fêtes de la commune historique Commelle.

Le devis de l'étude s'élève à 6 900 € TTC cependant un enseignant en BTS paysagiste propose que cette réflexion soit faite par ses étudiants en proposant un rendu de plusieurs scénarii pour Juin 2025. Cette prestation serait gratuite.

Visite de la micro-crèche « Les Petits Moussaillons II »

Questions diverses

- Réunion salles des fêtes à programmer.

Dans la perspective de continuer l'harmonisation du fonctionnement des salles des fêtes, une réunion aura lieu le Mardi 10 Décembre à 18h30 à Arzay, en présence des maires délégués, de Mesdames Piollat, Hélicher et Guillot-Varet ainsi que de M. Ogier.

- Acquisition logiciel Ebène (cimetière)

M. Chrisitan OGIER présente le devis de Cosoluce pour l'acquisition d'un logiciel sur la gestion des 4 cimetières. Un fichier excel sera à compléter, pour chaque cimetière, de toutes les données en notre possession sur les 710 concessions et leur contenu. Cette saisi représente plusieurs semaines de travail. L'achat est acté à l'unanimité et sera à prévoir sur le budget 2025 et après l'actualisation du devis.

- Frelons asiatiques

M. Alain MEUNIER informe qu'avec la chute des feuilles les nids sont beaucoup plus visibles. Le département et Bièvre Isère Communauté n'ont plus de crédit budgétaire pour financer leur enlèvement. A ce jour, aucune participation n'est demandée aux administrés. Le particulier n'a aucune obligation de les faire enlever. Un courrier sera envoyé à BIC et au département afin de signaler cette problématique.

- Commission patrimoine et bien-être

Mme Aude HERICHER ainsi que la commission ont visité le logement de Commelle et constate qu'il en manque peu pour que celui-ci soit rénover et louer. La visite de la Cure de Commelle présente une fuite au niveau d'un chenaux à réparer et souhaite qu'une réflexion soit portée pour une mise en vente. L'ancienne mairie d'Arzay est propre et prête à être utilisée. Se pose la question de savoir pour quelle utilité.

- Ecoles

M. Jean-Louis FANCHON annonce les effectifs prévisionnels des écoles pour 2025 2026 (155) les effectifs étaient stables sur Porte des Bonnevaux (155 en 2024 2025).

- Association Ninon Vallin

L'association fait une demande de subvention. Il a été décidé un versement de 500 € sous forme d'un montant exceptionnel.

- Lettre de mutation

M. Alain MEUNIER fait la lecture du courrier de Mme ROBERT, agent en charge des ressources humaines, qui demande une mutation à la mairie de Pajay.

La prochaine réunion est prévue le jeudi 19 Décembre à **19 h 30**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 57

